

DELEGATION DE SIGNATURE à Madame Cécile FABBRI

Monsieur Bernard ESCALLE, agissant en qualité de Directeur Général de 13 Habitat sur le fondement de l'article R.421-18 alinéa 9 du Code de la Construction et de l'Habitation,

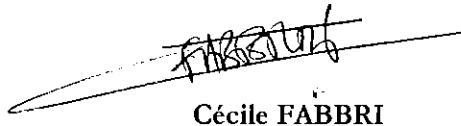
- Vu la délibération n° 17.022 du Conseil d'Administration du 10 avril 2017,
- Considérant que Madame Cécile FABBRI exerce les fonctions de Responsable Juridique des Marchés, placée sous l'autorité du Directeur Adjoint des Achats et de la Commande Publique,

Donne délégation à **Madame Cécile FABBRI** pour signer les actes suivants :

- Les courriers échangés dans le cadre des procédures de rattrapage.
- Les courriers en réponse des demandes d'informations présentées par les candidats évincés.
- Les exemplaires uniques et certificats de cessibilité.
- Les certifications de copies conformes de tous documents liés à son activité.

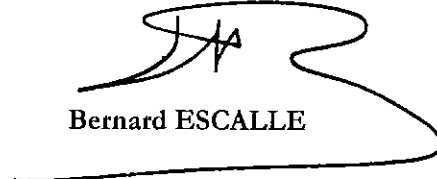
Marseille, le 19 avril 2017

La Responsable Juridique des Marchés



Cécile FABBRI

Le Directeur Général



Bernard ESCALLE

Conformément aux dispositions de l'article R.421-5 du code de Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille – 22/24 rue Breteuil – 13006 Marseille – Tel : 04.91.13.48.13 – Fax : 04.91.81.13.87 – dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié par remise en main propre le

25/04/2017

Signature du délégataire

